

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES EN VUE DE POURVOIR 3 POSTES D'EDUCATEUR SPECIALISE H/F

Vu le Code général de la Fonction publique Hospitalière,

Vu le Décret n° 2018-731 du 21 Aout 2018 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'Arrêté du 1er octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès aux corps des assistants socio-éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs techniques spécialisés, des éducateurs de jeunes enfants et des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret n° 2014-100 du 4 février 2014 portant statut particulier du corps des conseillers en économie sociale et familiale, du corps des éducateurs techniques spécialisés et du corps des éducateurs de jeunes enfants de la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret 2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la Fonction publique et créant la base concours

Vu l'Arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au services chargé de la base concours

Un concours sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de St Cyr au Mont d'Or en vue de pourvoir 3 postes d'Edicateur Spécialisé H/F ;

Conditions d'accès au concours :

Peuvent faire acte de candidature, les agents titulaires du diplôme d'Etat d'Edicateur Spécialisé ou d'un diplôme reconnu équivalent par la commission instituée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplôme requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Dossiers de candidature :

Les dossiers de candidature **doivent être expédiés par courrier recommandé avec AR (accusé réception) au plus tard le 03/05/2023**, à :

**Monsieur le Directeur
Direction des Ressources Humaines
Centre Hospitalier – rue Jean Baptiste Perret
69450 ST CYR AU MONT D'OR**

Ils devront comporter :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre, et dans laquelle les mentions suivantes seront reprises textuellement : « je soussigné(e) ... déclare sur l'honneur que toutes les informations données dans le présent document sont exactes et reconnais être informé(e) du fait que toutes les fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de la présente procédure » ;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;
- Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2).



Sera rejeté de manière définitive :

- **tout dossier incomplet à réception par la Direction des Ressources Humaines, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises ci-dessus listées,**
- **tout dossier expédié hors délai**
- **tout dossier transmis autrement que par voie postale**

La Direction des Ressources Humaines se tient à la disposition des candidats pour toute information éventuelle concernant la constitution de leur dossier de candidature (jgedeon@ch-st-cyr69.fr ou 04.72.42.35.51).

Admission des candidats :

La sélection des candidats repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- la possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps concerné et à l'emploi concerné pour les assistants socio-éducatifs ;
- l'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de l'emploi concerné par le concours.

Sur le fondement de la sélection prévue à l'article précédent, la liste des candidats admis est établie par ordre de mérite sur proposition du jury, par l'autorité organisatrice du concours, dans la limite des places mises au concours.

Résultats à partir du 12 juin 2023 :

Les résultats ne seront jamais communiqués par téléphone.

Il sera procédé à l'affichage des résultats à la Direction des Ressources Humaines et à la Direction des soins, ainsi qu'à leur diffusion sur le site internet du CHSMO.

Fait à St Cyr au Mont d'Or, le 03/04/2023

Pour le Directeur et par délégation
La Directrice des Ressource Humaines

Elisabeth DANI

